



Le 29 juin 2017

**MESSAGE n° 2017 – 13**

## **Quotidien LIBERATION**

### **LES ERREMENTS D'UNE PUBLICATION QUI DEGAINE TROP VITE CONTRE LES FORCES DE L'ORDRE, AU MEPRIS DE LA RIGUEUR JOURNALISTIQUE**

Chers collègues,

Nous, membres des forces de l'ordre, ne le savons que trop.

Certains médias livrent souvent une bataille à toutes les formes d'expression de la force publique, comme si la décrédibilisation de ce domaine d'action de l'Etat était un signe de haute conscience morale...

Policiers républicains que nous sommes, nous n'ignorons pas ni ne contestons la nécessité souvent démontrée de bénéficier dans nos démocraties d'acteurs susceptibles de constituer un contrepouvoir utile à la manifestation de la vérité et à l'information de citoyens qui peuvent légitimement exiger de comprendre tant les événements du quotidien que les tournants sociétaux dans lesquels ils sont impliqués.

Encore faut-il que la rigueur, la déontologie et le respect président à l'action de la presse.

C'est la raison pour laquelle d'ailleurs des garde-fous législatifs existent afin d'encadrer l'expression publique.

Alors que les forces de l'ordre sont soumises à des contrôles de plus en plus drastiques, qu'elles subissent mutation sur mutation, remise en question sur remise en question, dans un cadre institutionnel complexe et mouvant, aux confins de l'instrumentalisation politique, et en confrontation permanente avec des groupes hostiles, qui tentent régulièrement d'attenter à la vie des policiers, elles doivent aussi composer avec une certaine presse pour qui l'attaque de la police semble relever d'une forme de croisade sans doute fantasmée...

Le quotidien Libération s'est récemment illustré par sa hargne contre les forces de l'ordre et aussi son empressement non maîtrisé à se repaître des prétendues bavures des policiers.

Nous avons déjà dénoncé en février 2017, en pleine affaire dite « Théo », le jet en pâture du nom du chef de la circonscription locale, ce qui nous avait valu des attaques frontales de soutien à une journaliste de l'Humanité, par des individus ou groupes allant presque jusqu'à estimer, de manière

épidermique, que nos mises en garde procédaient d'une tentative de muselage de la presse.

Et pourtant, l'expérience démontre que les batailles contre la force publique sont souvent réalisées avec peu de discernement.

Le 20 juin 2017, c'est avec surprise que le public découvrait un article publié sous la rubrique « désintox », intitulé « *Le policier qui a sorti son arme à Rennes a bien été menacé et agressé* ».

Chose extraordinaire - il convient de le rappeler-, l'intox initiale avait été relayée par ... Libération lui-même puisque le journal s'était empressé de publier quelques temps auparavant une tribune qui « affirmait que le policier n'avait même pas été menacé ». L'occasion était probablement trop belle, avec une présentation (volontairement ?) partielle et partielle, de stigmatiser un serviteur de la république en danger, qui n'avait eu d'autre choix que de sortir son arme, peut-être pour survivre.

Hélas, il était difficile de continuer à stigmatiser ce pauvre homme, qui avait été effectivement sous la menace et l'agression. Libération n'a pu que reconnaître que les propos tenus dans une tribune idéologiquement orientée et scandaleuse, étaient en réalité faux...

Le SCPN remercie les autorités qui se sont, à cette occasion, lancées avec courage et brio dans le « champ de bataille médiatique » en fournissant des photos démentant la version nauséabonde de la « tribune », prouvant que lorsque l'on est injustement attaqué par des contempteurs souvent obsessionnels de la police, il faut savoir répondre avec les mêmes armes, dans l'intérêt de l'honneur de la République.

Les attaques contre la police par tribune interposée continuent toutefois au sein de ce quotidien.

C'est une nouvelle tribune bravement intitulée « *faire front contre les violences policières* », publiée dans l'édition du 25 juin 2017, que Libération nous propose cette fois. Le sous-titre du quotidien annonce sentencieusement : « *dénonçant la répression des mouvements sociaux, des chercheurs ont décidé de fonder un collectif. Ils publient ici leur manifeste* ».

Sans surprise presque, on lit un brûlot indigne et pour ainsi dire diffamatoire contre les forces de l'ordre et le ministère de l'intérieur. Les policiers sont décrits comme volontiers racistes, s'attaquant avant tout à des populations « paupérisées et racialisées ». Le drame du policier immolé par le feu le 1<sup>er</sup> mai 2017 est un épiphénomène puisqu'implicitement le traitement médiatique réservé aux violences contre les policiers relève selon les signataires de la tribune, de la propagande, relégué au rang de « *reportages sensationnalistes sur les manifestants qui attaquent la police à coup de slogans* ».

La tendance diffamatoire continue de plus belle un peu plus loin, quand la répression est jugée « meurtrière » en banlieue. Le lecteur ne sera pas étonné, puisque la réforme sur la légitime défense, selon les chercheurs engagés « *légalise les déviances policières en bande organisée* », référence sémantique sans doute empruntée à dessein, au code pénal...

Les policiers sont donc apparemment tous de potentiels voyous, pire, des meurtriers et des violeurs, pour nombre d'entre eux, puisque les auteurs de ce triste pamphlet déplorent la « *frilosité de la justice à condamner des agents dans des affaires de meurtre, de viols et autres violences* ». Les magistrats apprécieront cette remise en cause de leur équité et de leur indépendance.

C'est bien normal, puisque, outre cette complicité de la magistrature, reléguée au rang d'observateur passif de la voyoucratie policière, les organes de contrôles sont vermoulus, notamment l'IGPN, victime de « *conflits intrinsèques* ».

Il faut dire qu'il est difficile de contrôler ces hordes de policiers violents dont les rangs connaissent une « *très forte poussée de l'extrême droite* », selon les observateurs subtils de la sociologie policière qui s'expriment ici.

Nous félicitons Libération pour la publication de cette brillante tribune et demandons solennellement au ministère de l'intérieur de déposer plainte pour diffamation et d'exercer son droit de réponse dans les colonnes de ce quotidien.

Le Secrétariat général du SCPN